

## PROGRAMME DE FORMATION

CACES® R.484 — Initial — Catégorie 2 + option télécommande (en cabine et au sol)

R484 2 2

### CERTIFICATION(S) VISÉE(S)

**CACES® R.484 Catégorie 2 — Ponts roulants et portiques  
 à commande en cabine**

**RS** RS6934  
**Certif.** INRS

**CACES R484 CATEGORIE 2 Ponts roulants et portique à  
 commande en cabine**

**RS** RS6934  
**Certif.** INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE

### INFORMATIONS CLÉS

<b>Durée totale</b>	10h30 (3h30 théorie + 7h pratique)
<b>Effectif</b>	1 à 6 stagiaires
<b>Public visé</b>	Salariés affectés à la conduite de ponts roulants ou portiques à commande en cabine, avec usage occasionnel ou fréquent de l'option télécommande / commande au sol : pontiers en industrie lourde, agents de maintenance, conducteurs polyvalents en sidérurgie, métallurgie, papeterie, BTP, ports et entrepôts.
<b>Prérequis</b>	Avoir 18 ans révolus. Aptitude médicale à la conduite des appareils de levage (avec mention « travail en hauteur » pour la cabine). Savoir lire, écrire et comprendre le français. Connaissances de base sur l'élingage. Pas de vertige (accès cabine en hauteur).
<b>Accessibilité PSH</b>	Formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Référent handicap à votre disposition pour étudier les adaptations nécessaires (matériel, durée, support, accompagnement). Nous contacter en amont de la session pour préparer l'accueil.

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Citer les obligations réglementaires (R.4323-55/56, arrêté du 2/12/1998) et le rôle du CACES® R.484
- Identifier les ponts roulants à commande en cabine et différencier les deux modes de pilotage (cabine / télécommande)
- Évaluer les risques spécifiques (perte de visibilité, accès cabine, permutation cabine/sol, descente de secours)
- Effectuer la prise de poste en cabine, tester les dispositifs de sécurité et la permutation cabine ↔ télécommande
- Conduire le pont roulant depuis la cabine en sécurité (vitesses, balancement, communication avec l'élingueur)
- Conduire en mode télécommande / commande au sol en sécurité (position de marche, sécurité piétonne, basculement)
- Réussir les épreuves théoriques (QCM ≥ 70 %) et pratiques (grille A3/2 ≥ 70 %) cat. 2 + option commande au sol

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

## ► PROGRAMME THÉORIQUE (3H30)

### 1. Dispositif CACES® et cadre réglementaire

- Recommandation R.484, R.4323-55/56, arrêté du 2/12/1998
- Rôles : constructeur, employeur, conducteur, élingueur, chef de manœuvre

### 2. Technologie des ponts roulants en cabine et option télécommande

- Architecture cabine : accès, poste de conduite, climatisation, visibilité
- Pupitres de commande en cabine, leviers, boutons d'urgence
- Option commande au sol : télécommande radio / boîte filaire, permutation entre cabine et sol, sécurités associées
- Limiteurs de charge / mouvement, anticollision, fins de course
- Documents : notice, VGP, certificat de conformité, examen d'adéquation

### 3. Accessoires de levage et élingage

- Élingues, manilles, palonniers — marquages CMU / CE

- Facteur de mode M, angle  $\beta$ , modes d'élingage

### 4. Risques spécifiques cat. 2 et option télécommande

- Accès / descente d'urgence depuis la cabine, abandon en hauteur
- Communication conducteur en cabine ↔ élingueur au sol
- Risques permutation cabine ↔ télécommande (poste actif inconnu)
- Incendie en cabine, immobilisation du pont nécessitant intervention
- Balancement, écrasement, fin de course, lignes en hauteur

### 5. Exploitation et test théorique CACES®

- Conduite à tenir en cas d'incident (panne, abandon, descente secours)
- QCM officiel d'évaluation (annexe A3/1) —  $\geq 70\%$

## ► PROGRAMME PRATIQUE (7H)

### A. Prise de poste cabine et vérifications

- Accès à la cabine en sécurité (échelle, ascenseur, harnais si nécessaire)
- Lecture notice, rapport VGP, certificat de conformité
- Vérifications visuelles : treuil, câble, crochet, linguet, structure
- Test des dispositifs de sécurité : arrêts d'urgence cabine et sol, fins de course
- Test de la permutation cabine ↔ télécommande, basculement sécurisé

### B. Conduite depuis la cabine (cœur du temps pratique)

- Mise en route, vérification du panneau cabine
- Manipulation des leviers : levage, descente, translation, direction
- Maîtrise du balancement (contre-mouvement), précision de positionnement
- Communication avec l'élingueur au sol (radio, gestes conventionnels)
- Arrêt d'urgence et descente de secours

### C. Conduite avec l'option télécommande / commande au sol

- Basculement cabine → commande au sol en sécurité
- Manipulation depuis la télécommande (radio ou filaire)
- Position de marche du conducteur, visibilité, sécurité piétonne

- Retour en cabine, désactivation de la télécommande

### D. Levage et opérations courantes

- Élingage d'une charge, levage, translation, dépose
- Manœuvres en zone encombrée, approche d'obstacles
- Stationnement et arrêt en sécurité

### E. Tests CACES® pratiques (annexe A3/2 — cat. 2 + option)

- Réalisation continue de la grille d'évaluation pratique cabine
- Évaluation complémentaire de l'option commande au sol
- Réussite  $\geq 70\%$  sur chaque thème — testeur  $\neq$  formateur

### ÉVALUATION FINALE

- Épreuves théoriques officielles (QCM annexe A3/1)
- Épreuves pratiques officielles (grille annexe A3/2 + option)
- Délivrance du CACES® R.484 cat. 2 + option commande au sol
- Autorisation par dispense des équipements cat. 1 (§ A1/1)

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

<b>Méthodes</b>	Formation présentielle. Alternance d'apports théoriques (diaporama, vidéos INRS, retours d'expérience, photos d'accidents) et de mises en situation pratiques sur pont roulant ou portique représentatif de la catégorie ciblée (annexe A1/4 R.484). Études de cas sur l'élingage et le levage de charges, manipulation des organes de service (boîte à boutons, télécommande radio, pupitre cabine). Support stagiaire remis en début de session. Effectif réduit (max 6) pour maximiser le temps machine de chaque stagiaire.
<b>Évaluation</b>	Évaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, quizz. Évaluation finale sanctionnée par le passage d'un test CACES. Épreuves théoriques par QCM 100 questions ( $\geq 70\%$ ) et épreuves pratiques sur le et/ou les engins représentatif de la catégorie ciblée ( $\geq 70\%$ sur chaque thème de la grille A3/2 R.484), réalisées par un testeur de l'OTC distinct du formateur.
<b>Sanction</b>	En cas de réussite : délivrance des certifications suivantes : CACES® R.484 Catégorie 2 — Ponts roulants et portiques à commande en cabine, CACES R484 CATEGORIE 2 Ponts roulants et portique à commande en cabine. Attestation de fin de formation remise à tous les participants.

### Moyens pédagogiques et techniques

Salle de formation équipée (vidéoprojecteur, paperboard). Pont roulant ou portique représentatif de la catégorie concernée, avec notice d'instructions, rapport de VGP en cours de validité, examen d'adéquation et certificat de conformité. Accessoires de levage : élingues câbles / chaînes / textiles, manilles, palonnier, anneaux. Charges étalonnées (homogènes et non homogènes), zone de manœuvre balisée. Pour cat. 2 : cabine accessible en sécurité (échelle ou ascenseur). Pour option télécommande : émetteur radio en état de fonctionnement avec mode-test. EPI fournis : casque, chaussures de sécurité, gants, vêtement haute visibilité.

## PROFIL DU FORMATEUR / TESTEUR

Personnel qualifié dans la formation et l'évaluation des formations techniques de conduite d'équipements

## MODALITÉS D'ACCÈS ET TARIFICATION

<b>Délai d'accès</b>	Inscription possible jusqu'à 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session, sous réserve de places disponibles. Délai standard 1 à 3 semaines entre la demande et la mise en formation, le temps de constituer le groupe et de réserver le pont représentatif.
<b>Tarif / financement</b>	Tarif disponible sur devis. Cette formation peut être prise en charge par les OPCO (Opérateurs de Compétences) dans le cadre du plan de développement des compétences sous réserve de certification Qualiopi / nous consulter. Nous contacter pour tout renseignement : <a href="mailto:contact@acaforma.com">contact@acaforma.com</a> — 06 58 78 80 53.

## SUIVI POST-FORMATION

À l'issue : remise des résultats théoriques/pratiques, du certificat CACES® R.484 (si applicable) et de l'attestation de formation. Transmission à l'employeur d'une fiche d'aide à la délivrance de l'autorisation de conduite. Suivi post-formation à 3 mois (mesure de transfert) et 12 mois (impact sur la sécurité). Recyclage CACES® obligatoire au plus tard tous les 5 ans (R.484 § 3/3/5).

### INDICATEURS QUALITÉ — RÉUSSITE ET SATISFACTION

Organisme récemment créé : cette formation n'a pas encore d'historique de sessions. Les taux de réussite et de satisfaction seront publiés sur <https://sfformation.fr> dès la réalisation des premières sessions (mise à jour au minimum mensuelle).